

## **Le lâcher de vitesse 2020 pour le « Charleroi » du dimanche**

*A son corps défendant, la colombophilie entretient souvent le paradoxe, les exemples l'attestant foisonnent.*

*En temps normal, un lâcher colombophile résulte de réflexions consensuelles entachées fréquemment de discussions enflammées. Et ce, pour la simple raison que, si toute « ouverture collective de paniers » concrétise un sujet de convoitise, elle peut tout autant s'avérer un motif de déception. Surtout quand l'accord forgé, à l'amiable, à l'arraché ou imposé, ne répond pas aux aspirations sportives. La réalité de terrain est sans appel, qu'on se le répète ! La colombophilie compose, à son grand regret, avec l'affligeant privilège de ne pas placer au départ toutes les colonies sur la même ligne, la disparité géographique constituant un lourd handicap à surmonter.*

*Un lâcher en vitesse est davantage sensible et délicat à gérer pour la simple raison que les distances proposées par cette spécificité n'autorisent aucun écart avec la ligne de vol théorique, d'autant plus par vent soufflant et portant. Se résumant en un « puzzle » de rayons d'ententes, ledit lâcher véhicule parfois la contradiction. Ainsi et à titre d'exemple, quand des propositions de jeu commun ne se réalisent pas, l'examen des zones concernées perturbe souvent car il est alors permis de dénombrer de mêmes localités acceptées par les différentes composantes du lâcher.*

*La colombophilie engendrerait-elle des luttes entre alliés de principe ? Poser la question... c'est y répondre. Néanmoins, cette interrogation mérite d'être approfondie car, en diverses contrées, des éléments extérieurs (les frontières linguistique et hexagonale par exemple) constituent un frein...*

*Pour décrypter au mieux la cause colombophile carolorégienne et de tenter de la comprendre, il est primordial de maîtriser un code. Il importe en fait et en tout premier lieu de recenser les sociétés opérationnelles en 2019 sur les deux ailes du « Pays de Charleroi », Elles étaient treize si, lors du comptage effectué, on excepte Pont-à-Celles et Frasnes-lez-Gosselies, deux « émigrées » en Brabant wallon par consentement ou décision prise. Il importe ensuite de savoir que, parmi lesdites treize sociétés, sept véhiculent, dans la pratique et de par leur passé respectif, une double « identité ». Et ce, pour la simple raison que des sociétés ont tout bonnement changé de local tout en conservant leur ancienne terminologie à des fins de ne pas perturber outre mesure, Perturber les esprits ? Ou les équilibres sportifs*



*précaires ? Ou... ? Peut-être ! Ainsi, au fil du temps, Châtelet est devenu le substitut de Bouffioulx, Farciennes de Châtelineau, Trazegnies de Courcelles, Solre-sur-Sambre d'Erquelinnes, Gilly de Fleurus, Thirimont de Beaumont et Forges de Virelles,*

*Le subterfuge de garder, souvent par nostalgie, l'ancienne terminologie peut, de nos jours, exercer un impact si les zones de participation 2020 ne sont pas calculées à partir des locaux réellement opérationnels... Un exemple assez significatif et représentatif à ce sujet a été évoqué dans le deuxième dossier publié (lâcher de l'aile gauche de la région d'Ath).*

*Le présent document, complément du dossier portant sur le lâcher Centre-Charleroi 2012 et sur celui de l'inédite Entente des Frontaliers, ne reprend que des appellations correspondant à la réalité de terrain.*

### **Un feed-back avant tout !**

La consultation des archives de ce dernier lustre mène à la conclusion que la vie ailée de l'aile droite du « *Pays de Charleroi* » ne s'apparente pas à un fleuve traversant le temps en toute quiétude. Divers exemples de départ ou de retour de société, de gain ou de perte de statut d'électron libre octroyé balaient aisément tout doute à ce sujet. Ainsi, les différentes périodes de tourment rencontrées ont eu la latitude de chaque fois dessiner un nouveau pavage pour répondre aux moments de crise découlant principalement de la disparité des réussites sportives des amateurs. Ces trois dernières saisons, des prémices de restructuration sont néanmoins perceptibles et s'enracinent.

Ce n'est pas un scoop ! L'aile droite du « *Pays de Charleroi* » a eu recours, à ce jour, à différents libellés. Ainsi, *Entente des III*, *Entente des VI*, *Entente des X*, *Entente des VIII*... ont, à un moment donné, relevé du jargon colombophile usuel carolorégien. De nouveau en 2020, l'appellation *Entente des VIII* devrait changer si une volonté de correspondre à la réalité de terrain se dégage.

Cependant, durant toutes les périodes mouvementées évoquées, la volonté de disputer petite et grande vitesse sur deux jours différents est souvent restée une réalité constante. Cette position a toujours été argumentée par le souci de protéger l'écolage de la relève ailée en exerçant notamment un impact sur les pertes éventuelles. Mais aussi par le souhait de disposer, le dimanche, d'un lâcher protégé, le samedi étant devenu le jour privilégié de compétition.

En 2018, l'*Entente des VIII* acceptait de participer, conjointement avec le Centre et l'aile opposée carolorégienne, au terme d'un consensus lent à se dessiner, aux six Melun servant de laboratoire de réflexion à propos du mode de lâcher en « *Pays de Charleroi* ». Elle gardait cependant sa liberté de manœuvre lors des autres dates. Douze mois plus tard, décrétée non autorisée à jouer le dimanche qui lui garantissait d'office un lâcher protégé, elle conserva, après palabres, une ouverture personnelle des paniers le samedi. Et ce, pendant toute la saison,



excepté toutefois lors de deux Melun et autant de Sens expérimentaux programmés ne reprenant pas le Centre.

En 2020, la donne change de nouveau. Explications !

### Du déjà vu en partie et de l'inédit !

**Retour et départ.** En 2020, les faits les plus marquants caractérisant l'*Entente des VIII* sont, d'une part, le retour à la tradition du dimanche et, d'autre part, le départ de son giron des sociétés de Thirimont, de Froidchapelle et de Forges qui s'en sont allées former avec Solre-sur-Sambre l'*Entente des Frontaliers*, partisane du samedi et soucieuse de minimiser les inconvénients créés par les courts points.

**Cinq et non huit.** Ainsi, l'*Entente des VIII*, devenue l'*Entente des V* par la force des choses, se compose désormais de **Châtelet**, de **Farciennes** (fusionné à Gilly), de **Marbaix-la-Tour**, de **Sivry** et de **Stree**. Ces cinq sociétés programment de concert, en 2020, petite et grand vitesse le dimanche par l'intermédiaire du seul itinéraire arrêté sur la ligne de l'est. La sacro-sainte liberté de circulation des amateurs est toujours garantie au sein de l'entente générale. **Sivry** et **Stree** organisent par contre des doublages en plus avec des rayons propres à chaque société.

**Implantation reconduite.** Les cinq sociétés relèvent, de par leur alignement de principe, d'un même axe cependant non rectiligne car penchant d'ouest en est en fonction de la profondeur. Limitrophe à la frontière française qui s'étire de **L'Escaillère** à **Grand-Reng** pour délimiter le « devant » de l'entente en concurrence directe avec celle des *Frontaliers*, **Sivry** constitue le point d'entrée sur le territoire belge. **Stree** vole les courts points hors Botte du Hainaut, **Marbaix** occupe une position relativement centrale, **Châtelet** et **Farciennes** composent avec le « survol ».

**Des admissions.** Le rayon 2019 a été textuellement reconduit en 2020 avec cependant un ajout, celui de la localité d'Anderlues, pour former une zone de participation de profondeur et de largeur maximales quasi similaires.

Les supplémentaires sont désormais admis moyennant la confection de listes.

### Le rayon du lâcher

**Pourtour en rouge (63 localités)** : Macquenoise, Beauwelz, Momignies, Macon, Bailièvre, Salles, Chimay, Montbliart, **Sivry**, Grandrieu, Leugnies, Leval-Chaudeville, Thirimont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes-Wihéries, Bersillies-l'Abbaye, Solre-sur-Sambre,



Erquelines, Grand-Reng, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Sars-la-Buissière, Bienne-lez-Happart, Mont-Sainte-Geneviève, Anderlues, Fontaine-l'Evêque, Goutroux, Monceau-sur-Sambre, Roux, Gosselies, Mellet, Saint-Amand, Wagnelée, Brye, Ligny, Tongrinne, Boignée, Velaine, Keumiée, Wanfercée-Baulet, Lambusart, **Farciennes**, Aiseau, Presles, Gougny, Gerpennes, Tarcienne, Somzée, Gourdinne, Chastrès, Walcourt, Vogenée, Daussois, Soumoy, Senzeille, Boussu-en-Fagne, Couvin, Brûly, Petite Chapelle, Cul-des-Sarts, L'Escaillère, Rièzes, Forge-Philippe.

**La liste complète (144 localités)** : Acoz, Aiseau, Anderlues, Aublain, Baileux, Bailièvre, Barbençon, Beaumont, Beauwelz, Bersillies-l'Abbaye, Berzée, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Boignée, Bouffioulx, Bourlers, Boussu-en-Fagne, Boussu-lez-Walcourt, Brûly, Brûly-de-Pesches, Brye, Castillon, Cerfontaine, Charleroi, Chastrès, **Châtelet**, Châtelineau, Chimay, Clermont, Couillet, Cour-sur-Heure, Couvin, Cul-des-Sarts, Dailly, Dampremy, Daussois, Donstiennes, Erpion, Erquelines, **Farciennes**, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Fontaine-Valmont, Fontenelle, Forges, Forge-Philippe, Froidchappelle, Gerpennes, Gilly, Gonrioux, Gosselies, Gougny, Gourdinne, Goutroux, Gozée, Grand-Reng, Grandrieu, Ham-sur-Heure, Hantes-Wihéries, Heppignies, Jamioulx, Joncret, Jumet, Keumiée, L'Escaillère, Labuissière, Lambusart, Landelies, Leernes, Leers et Fosteau, Leugnies, Leval-Chaudeville, Ligny, Lobbes, Lodelinsart, Lompret, Loverval, Macon, Macquenoise, **Marbaix-la-Tour**, Marchienne-au-Pont, Marcinelle, Mellet, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Momignies, Monceau-Imbrechies, Monceau-sur-Sambre, Mont-Sainte-Geneviève, Mont-sur-Marchienne, Montbliart, Montignies-le-Tilleul, Montignies-Saint-Christophe, Montignies-sur-Sambre, Nalinnes, Pesche, Petite Chapelle, Pironchamps, Pont-de-Loup, Presgoux, Presles, Pry, Ragnies, Rance, Ransart, Renlies, Rièzes, Robechies, Rognée, Roselies, Roux, Saint-Amand, Saint-Rémy, Salles, Sars-la-Buissière, Sautin, Seloignes, Senzeille, Silenrioux, **Sivry**, Solre-Saint-Géry, Solre-sur-Sambre, Somzée, Soumoy, **Strée**, Tarcienne, Thirimont, Thuillies, Thuin, Thy-le-Château, Tongrinne, Vault, Velaine, Vergnies, Villers-la-Tour, Villers-Poterie, Virelles, Vogenée, Wagnelée, Walcourt, Wanfercée-Baulet, Wangenies, Wayaux.



La carte 2020

